L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, $3.—Etats-Unis, $3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VIII. No. 26.

JEUDI, 28 JUIN 1877

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

Décisions judiciaires concernant les journaux

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau-de-poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau-de-poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau-de-poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *primâ facie* d'intention de fraude.

SOMMAIRE

Correspondance européenne.—Grand incendie de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.—Echos d'Ottawa, par Delta.—Une question importante.—Conseils utiles.—La Saint-Jean-Baptiste.—Tiares papales.—Le Canada et l'Australie.—Nos gravure : La crise du 16 mai ; Un monitor turc coulé à fond par les batteries russes ; La Commission des pêcheries.—Un crime épouvantable à Paris.— Faits divers.— Poésie : La mort du guerrier.— Le Sorcier du Mont Granier *(suite et fin)*.—Ponson du Terrail.—Présidents usurpateurs.—Revue de la semaine.—Choses et autres.—Turcs et Russes.—Prix du marche de détail à Montréal.—Le jeu de Dames.—Les échecs.

Nos Gravures : M. Léon Gambetta ; La crise du 16 mai en France ; La Commission des pêcheries siégeant à Halifax ; La guerre en Orient : Le monitor turc *Lutfi Djelil* coulé à fond par une batterie russe près de Braïla.

CORRESPONDANCE EUROPÉENNE

Paris, le 6 juin 1877.

Pour un correspondant content, je ne suis pas un correspondant content.

Il est d'usage, et c'est même assez drôle parfois, d'émailler de coquilles la prose de son rédacteur. Les typographes adroits et intelligents ont souvent des inspirations merveilleuses, et saisissent avec un rare bonheur l'occasion de confondre *autour* avec *alentour*, et de dénaturer le sens d'une phrase par un quiproquo phénoménal.

Une fois, deux fois, passe ; mais une habitude invétérée de ce joyeux passe-temps d'atelier finit par être agaçante.

Vous m'avez déjà *fait filer des sons fêlés* à mademoiselle Albani ; vous avez estropié des noms propres, comme un Français prononce les noms anglais ; vous me faites prosterner *un paysan devant un fétiche de bois*, au lieu d'un payen ; vous envoyez M. Bourassa chercher des inspirations à Londres, tandis que j'avais écrit *Lourdes ;* vous me brouillez avec la ponctuation, au point que les virgules en rendent.....aux points ; vous changez mes chiffres avec un sans-gêne de caissier infidèle. J'en passe, et des meilleures.

Je vous écris, *currente calamo*, et je vous envoie mon poulet, sans relire, comptant, d'abord, sur la vigilance et les bons offices de mes collaborateurs pour la correction de ma prose, et sur l'indulgence de vos lecteurs pour le décousu de mes lettres. Je n'ai donc pas besoin de vous dire qu'il m'est infiniment regrettable de voir les coquilles s'y mettre ; oh ! mais des coquilles nacrées, à tailler des camées à encadrer. Talleyrand comptait sur la bonne volonté des typographes de son temps, quand il demandait dix lignes d'un homme pour le faire pendre.

A propos de coquilles, un petit journal illustré de Paris vient de faire la charge de maître Lachaud, après lui en avoir demandé la permission. Dans une de ses plaidoieries pour Cassagnac, maître Lachaud, s'adressant au jury, suppliait ses compatriotes d'imiter les Athéniens, qui oubliaient leurs divisions intestines quand le canon faisait entendre sa grande voix.

Le " canon de l'antiquité" de maître Lachaud eut beaucoup de succès, comme bien vous pouvez croire. Dans sa charge, le célèbre avocat est représenté en robe, toque sur la tête, le bras droit levé et gracieusement arrondi, comme s'il eut été saisi sur le vif, au milieu d'une période, et un énorme canon sous le bras gauche.

Les auteurs firent précéder leur petite notice biographique, d'ailleurs très-délicatement faite, de la lettre que maître Lachaud leur avait fait l'honneur de leur écrire, en réponse à leur demande de publier sa *charge à canon*. Maître Lachaud n'avoue pas, dans sa lettre, avoir proféré les paroles que certains journaux lui attribuent à plaisir, mais, ajoute-t-il avec esprit, " *si je n'en suis pas coupable, j'en suis bien capable.*"

Le canon de maître Lachaud a eu le même sort que le homard que Jules Janin avait appelé le *Cardinal des mers*. Il n'en avait jamais vu avant la cuisson. Il a fait le tour de la presse.

—Le coup d'état parlementaire du 16 mai est, ici surtout, la préoccupation constante de la presse et des conversations particulières.

Chacun se demande : Comment cela finira-t-il ? Par la dissolution des Chambres, il n'y a point de doute ; mais après ?

Les élections générales qui suivront immédiatement le renvoi des mandataires du pays, prononceront entre la politique du ministère défunt et celle du Maréchal ; car c'est la personnalité du Président qui se trouve actuellement en jeu, il ne faut point se le dissimuler. Depuis le 16 mai, les rôles sont intervertis, et le Cabinet n'est qu'à la suite du Maréchal ; celui-ci couvre son ministère au lieu d'être couvert par lui, comme l'établit la constitution.

Si les prochaines élections sont favorables au ministère actuel, la partie sera gagnée ; mais si elles lui étaient contraires, malgré les affirmations de certains organes, le Maréchal devrait se retirer, ou recourir à un coup d'état ! Telle est la situation critique de la France.

La confiance en la loyauté du duc de Magenta n'a jamais été sérieusement mise en doute ; aussi se préoccupe-t-on, le cas échéant, du choix de son successeur.

Quelques républicains mettent en avant M. Grevy ; les gauches, M. Thiers.

Il y a une semaine à peine que, mal remis de l'inévitable secousse produite par l'acte du 16 mai, les bons citoyens se regardaient effarés, tremblant pour l'avenir, n'osant croire à leur délivrance ; pareils, en un mot, à des hommes qui font un rêve heureux et qui appréhendent le réveil.

Aujourd'hui, cette attitude s'est sensiblement modifiée. Le présent s'est dégagé des nuages qui l'entouraient ; l'avenir n'apparaît plus aussi incertain ; l'espoir, et avec lui la confiance, sont rentrés dans les cœurs ; on respire plus à l'aise, on croit. Pourquoi ?... Parce qu'il y a eu des actes, et qu'en France, quelque passionné que l'on soit pour l'éloquence, les paroles ne produiront jamais autant d'effet que les actes.

Les sénateurs légitimistes attendent une lettre du comte de Chambord, leur indiquant la conduite qu'ils doivent tenir lorsque le président de la Républiique demandera l'avis du Sénat pour la dissolution de la Chambre des députés.

Le comte de Chambord a déjà fait pressentir son opinion dans plusieurs lettres particulières, et on peut en induire qu'il conseillera à ses amis de voter la dissolution.

Le nouveau Cabinet déploie une activité, un zèle, réellement surprenants. Préfets, sous-préfets, juges de paix, magistrats, procureurs et avocats généraux, courent à travers la France pour aller prendre possession de leurs postes. C'est un remue-ménage complet, un va-et-vient incessant. Les nominations ont été faites en si grande hâte, que l'on a vu un M. Despond sous-préfet de Châlons-sur-Saône le 28 mai, sous-préfet de Pontoise le 29, et sous-préfet de Narbonne le 2 juin : un M. Fontainien qui, de Villefranche, où il était avant-hier, est nommé hier à Apt, et envoyé aujourd'hui à Nantua : un M. Montagne qui, du Vaucluse, où il était conseiller de préfecture le 28 mai, s'en va le 29 à Castellane, dans les Basses-Alpes, et retourne le 2 juin dans Vaucluse comme sous-préfet d'Apt..... Et ce malheureux comte de Montbron qui est en train de faire son tour de France en 293 sous-préfectures !

Ces mutations ont été glanées, par un journal d'opposition, dans l'*Officiel* même.

—Passons du plaisant au sévère. Jeudi dernier, M. Bonnet-Duverdier, Président du Conseil Municipal de Paris, a été arrêté vers minuit, au moment où il entrait à son domicile. Arrivé près de la porte de sa maison, M. Bonnet-Duverdier fut entouré par six agents en bourgeois, qui le conduisirent jusqu'à la voiture où se tenait M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, et d'autres agents ; on l'y fit monter en toute hâte, et immédiatement les chevaux partirent au grand galop.

La famille de M. Bonnet-Duverdier attendait depuis deux heures, en proie aux plus mortelles inquiétudes, quand elle reçut des mains, d'un agent, un billet ainsi conçu :

" Soyez sans inquiétude, je suis arrêté ; j'ignore encore pourquoi."

On accuse M. Bonnet-Duverdier d'outrage envers la personne de Son Excellence le Président de la République.

Au milieu d'une réunion privée tenue à Saint-Denis, le Président du Conseil Municipal de Paris aurait dit " qu'on placerait le Maréchal contre un mur, et qu'on le fusillerait." Le geste même aurait accompagné cette menace. Seulement, à l'encontre du dénonciateur, les amis de M. Bonnet-Duverdier, des auditeurs que nous avons vus, assurent que ces assertions se rapportaient à une hypothèse antérieurement formulée : le cas où le Maréchal recourrait au coup d'état, à la violation de la constitution.

La semaine prochaine, la vérité se fera publiquement dans cette affaire.

Mais, à ce propos, j'ai songé avec une certaine fierté à notre loi d'*habeas corpus*, aux termes de laquelle tout prévenu comparaît dans les vingt-quatre heures devant un juge, qui, s'il y a lieu, le met aussitôt en liberté sous caution. Ici, pour un simple délit, on a refusé le cautionnement offert pour M. Bonnet-Duverdier, qui, s'il est acquitté, n'en aura pas moins fait, au secret, quinze jours de prison préventive.

Interrogé par M. Guillot, juge d'instruction, le Président du Conseil Municipal a refusé de répondre, en disant : " Je ne reconnais point d'instruction secrète ; je répondrai devant mes juges."

Cause curieuse ! La France est en République depuis six ans, et il n'est venu à aucun de ses divers ministres ou députés l'idée de faire quelque chose pour la liberté individuelle, telle que pratiquée en Angleterre ou aux Etats-Unis !

Puisque nous parlons de législation, permettez-moi de vous faire part d'une disposition bizarre de la loi municipale française, et d'un arrêt récent du Conseil d'Etat.

L'article 11 de la loi du 5 mai 1855, sur l'organisation municipale, dispose que, dans les communes de cinq cents âmes et au-dessus, les parents au degré de père, de fils, de frères, et les alliés au même degré, ne peuvent être en même temps membres du Conseil Municipal.

Eh bien ! le Conseil d'Etat—comme qui dirait le Conseil Privé—statuant au contentieux, vient de décider que cette prohibition devait également s'appliquer aux parents qui sont au degré d'aïeul et de petit-fils. Cette disposition n'existe cependant pas pour les autres corps délibérants.

—Les condamnations de journaux pleuvent, et ce n'est vraiment pas dommage, car certains, tels que le *Radical*, la *Marseillaise* et autres, dépassent les bornes. Mais les organes républicains demandent une justice distributive plus grande dans ces répressions. Ainsi, pour juger, voici de quelle façon un organe bonapartiste, le *Pays*, envisage le dénouement de la situation politique : " La *légalité*, en matière politique, *n'a jamais servi qu'à livrer les honnêtes gens aux bandits*, et à les livrer garrottés, liés, baillonnés.

" Nous disions donc *qu'une Assemblée, que deux Assemblées, et toutes les Assemblées qu'on voudra, pèseraient fort léger dans nos mains*, s'il était question de rétablir l'ordre troublé et la sécurité publique menacée.

" *Un bon bataillon bien commandé supplée admirablement aux lacunes de la constitution*, et rétablit facilement et rapidement la balance en faveur des bons citoyens, le jour où l'équilibre est rompu à leur détriment."

Que dites-vous de cette manière de comprendre le régime parlementaire ?

—Un sujet plus gai. L'Académie française ayant à remplacer un de ses membres, M. Autran, trois candidats se sont présentés : M. V. Sardou, M. Lecomte de Lisle, poëte distingué, et M. le duc d'Audiffret-Pasquier, le Président du Sénat. La candidature de M. Pasquier a soulevé une vive discussion, car on y a vu un choix purement politique. En fait, les titres du duc consistent plutôt dans ses parchemins que dans ses œuvres ; car, on ne connaît de lui que deux discours.

A ce propos, la correspondance pari-

GRAND INCENDIE DE SAINT-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK

—

Une des principales villes de la puissance, Saint-Jean, métropole du Nouveau-Brunswick, vient d'être détruite aux deux tiers par une conflagration épouvantable. Le feu se déclara dans l'après-midi de mercredi, le 19, dans une usine placée à Portland, petite ville adjacente à Saint-Jean, à l'ouest. Le vent soufflait alors précisément de l'ouest, et l'incendie prit aussitôt des proportions effrayantes. Toute la partie commerciale a été rasée. Les principaux édifices publics et les établissements privés les plus importants ont été détruits. Les pertes matérielles sont évaluées à une quinzaine de millions. On a de plus à déplorer la perte d'un grand nombre de vies. Une trentaine de cadavres à demi consumés ont été retrouvés dans les ruines. On estime le montant des assurances à cinq ou six millions de dollars. C'est un rude coup pour les compagnies d'assurance canadiennes, qui sont responsables pour la plus grande partie de cette somme énorme.

Voici les dépêches transmises de Saint-Jean, jeudi dernier :

A deux heures hier après-midi, un incendie a éclaté dans la fabrique de bouilloires de McLaughlin, à Portland. Il soufflait alors un fort vent de l'ouest et les flammes se propagèrent rapidement aux maisons et aux piles de bois voisines. Le feu envahit bientôt la partie commerciale de Saint-Jean, rasant les maisons d'une extrémité à l'autre des rues. L'incendie a détruit toutes les maisons sur les rues Dock, Prince, William, Water, German, Canterbury, Princess, Duke, Leinster, Charlotte, Eronge, le square du marché ; toute la partie de la ville située au sud de la rue King, est devenue la proie des flammes, y compris les quais et des navires qui y étaient amarrés. Parmi les édifices publics qui ont été détruits se trouvent le nouveau bureau de poste, évalué à $200,000 ; la Douane, l'Hôtel Victoria, l'Académie de Musique, le Dramatic Lyceum, le Royal Hotel, la Banque du Nouveau-Brunswick, la Banque Maritime, les succursales des banques de Montréal et de la Nouvelle-Ecosse, la Banque d'Epargne, l'école Victoria, le High School, l'église de la Trinité, l'église Saint-André, l'église Centenaire, l'église Méthodiste de la rue Germain, l'Hôtel-de-ville, les bureaux des commissaires de l'aqueduc, les comptoirs de M. Simon, Jones et Cie., Georges Phelps, McLellan et Cie., les bureaux de la Compagnie du télégraphe Western Union, les imprimeries du *Daily Telegraph*, du *Daily News*, du *Globe*, du *Freeman* et du *Watchman*, la chambre de lecture, tous les bureaux d'assurance, le bloc Ritchie, les principaux magasins, bureau de police—bref, toutes les meisons de commerce de gros et de détail. La banque British North America a échappé aux flammes.

Les employés du télégraphe ont réussi à sauver leurs livres et leurs instruments.

Plusieurs goëlettes et des navires d'outre mer ont été brûlés jusqu'à la ligne de flottaison, ainsi que des radeaux sur lesquels on avait placé les meubles de quelques incendiés.

Le vent poussa les flammes vers le sud et l'est jusqu'au bord de la mer, rasant tout sur son passage.

Cinq hommes et six enfants sont supposés avoir péri dans le feu. Plusieurs personnes ont disparu.

Les pertes sont estimées de dix à quinze millions de dollars. On croit qu'il n'y avait environ que six millions de dollars d'assurance.

Des milliers de personnes errent dans les rues et se trouvent sans abri.

La destruction de toutes les denrées alimentaires fait craindre la famine, et si des secours n'arrivent promptement, beaucoup périront de faim.

Les usines de gaz ont été détruites, et ce qui reste de la ville est dans l'obscurité. Le feu a exercé ses ravages sur une superficie de deux cents acres.

A la nouvelle de cette catastrophe, des secours ont été envoyés des principales villes du pays. A Montréal, il y a eu une assemblée de citoyens jeudi, sous la présidence du maire Beaudry, et une liste de souscription a été ouverte immédiatement pour les incendiés.

La lettre suivante avait été adressée par le maire de Saint-Jean au maire de Montréal :

A Son Honneur le Maire de Montréal.

Saint-Jean, N.-B., 21

Plus de la moitié de la ville et presque toutes les maisons de commerce et les entrepôts de provisions sont brûlés. Quinze mille personnes se trouvent sans asile et n'ont pas de pain. L'aspect de notre ville est celui de la cité de désolation.

Voici la réponse de Son Honneur M. J. L. Beaudry, qui a été envoyée immédiatement à Saint-Jean, par le télégraphe :

A M. Z. EARLE,
Maire de Saint-Jean, N.-B.

Le comité de secours expédie ce soir, afin qu'il arrive demain soir à Saint-Jean, un train spécial qui vous porte : mille barils de fleur, cent barils de bœuf, autant de lard, cent cinquante barils de blé-d'inde et autant de farine d'avoine, un char plein de pain et de biscuit. Votre comité de secours devra faire la distribution.

J. L. BEAUDRY,
Maire.

Saint-Jean est une des quatre ou cinq premières villes du Canada. Sa population est de près de 60,000 habitants. C'est la métropole commerciale du Nouveau-Brunswick et le principal port des provinces maritimes. Ses chantiers de navires sont les plus importants de la Confédération.

ÉCHOS D'OTTAWA

—

Il y a deux ou trois ans, quelques hommes dévoués entreprirent de remplacer le vieil Institut d'Ottawa par un édifice plus digne de la population française d'Ottawa.

Mardi soir, avait lieu une soirée musicale et dramatique, donnée par le comité de construction, dans le but de l'aider à compléter son œuvre patriotique.

La grande salle de l'Institut sera vraiment belle quand elle sera terminée ; elle sera spacieuse, bien éclairée et aérée. L'accoutisque sera excellente, le coup-d'œil magnifique. Mais nous croyons que le plan du parquet est trop incliné et les siéges trop renversés ; il sera facile de remédier à cet inconvénient.

Il y a eu plusieurs morceaux de chant et de musique ; une charmante petite comédie très-bien jouée par MM. Pagé, McArthur, Philion et Blanchet ; quelques paroles d'introduction très-bien dites par M. Benoit, président de l'Institut, et un excellent discours par M. Joseph Tassé, président du comité de construction.

Mademoiselle St. Jean, fille de M. le député d'Ottawa, et mademoiselle C. Charlebois, ont chanté avec beaucoup de goût et ont reçu des applaudissements bien mérités. M. Gauthier a une très-belle voix et M. Foisy joue le cornet avec talent. Mademoiselle St. Jean fut accompagnée sur le piano par Delle R. Leprohon, et mademoiselle Charlebois sur le piano par M. Dauray, et sur la flûte par M. Léveillé. M. Pagé est un excellent chanteur et acteur comique ; ses succès à Ottawa ne surprennent pas ceux qui l'ont connu à Québec et à Montréal. Mais nous croyons que, généralement, les chansons comiques chantées dans ces réunions où il y a des dames, ne conviennent pas ; elles renferment trop de mots à double entente, de plaisanteries qui frisent l'immoralité.

Enfin, *the last but not the least*, M. Dauray et son nouvel orchestre, qui jouait pour la première fois, méritent l'encouragement et les remercîments de la population canadienne d'Ottawa.

Cet orchestre promet beaucoup et tiendra ses promesses sous la direction d'un homme de goût et de talent comme M. Dauray.

Cette soirée confirme ce que nous avons souvent dit au sujet des talents artistiques et littéraires que contient notre capitale. Malheureusement, on y trouve certains défauts de village qui nuisent à la bonne entente et à l'harmonie.

***

L'un des grands plaisirs de ceux qui connaissent, à Ottawa, le juge Bourgeois, est d'aller lui faire visite à Aylmer. On y trouve la vieille hospitalité et la charmante gaieté des anciens Canadiens, les plaisirs d'une conversation aussi animée qu'intéressante. Il n'y a jamais eu sur les bords de l'Ottawa un juge plus populaire, un Canadien-Français même plus estimé que le juge Bourgeois. Anglais, Irlandais et Canadiens font l'éloge de son caractère et de son intelligence.

M. le magistrat de district Rouleau fait aussi honneur aux Canadiens du district d'Aylmer.

DELTA.

UNE QUESTION IMPORTANTE— CONSEILS UTILES

—

M. Drolet parlait, il y a quelques jours, d'une magnifique lecture que M. Legouvé venait de faire à Paris. Cette lecture est trop longue pour que nous la reproduisions en entier, mais nous appelons l'attention de tous ceux qui s'occupent d'instruction publique sur l'extrait qui suit :

UN DERNIER MOT

J'ai dédié cette étude à messieurs les élèves de l'Ecole normale supérieure. Qu'il me soit permis de l'adresser en finissant aux maîtres, maîtresses et élèves des écoles primaires.

Ecrit pour l'élite de l'Université, ce travail peut-il donc convenir aux plus modestes représentants de l'enseignement ?

Qu'on en juge.

Il y a quelques jours, sur l'invitation d'un inspecteur général des écoles de filles, j'ai visité à Paris, dans un quartier qui n'est pas un quartier pauvre, une école primaire et une école normale modèles. On m'a demandé de faire lire tout haut les enfants et les institutrices futures. Deux défauts m'ont frappé chez les unes comme chez les autres : la faiblesse de la voix et le manque absolu de toute ponctuation. Elles ont lu comme si leurs cordes vocales n'avaient pas de son, et comme si leurs phrases n'avaient ni points ni virgules.

Etait-ce, dans le premier cas, débilité native de l'organe ? Non, car lorsque je leur ai demandé de parler au lieu de lire, la voix est devenue claire et sonore. Etait-ce timidité ? En partie, oui ; mais cette timidité même tenait à l'inexpérience, à l'ignorance, à une mauvaise habitude. Le gouvernement de la voix leur est absolument inconnu.

Faut-il donc regarder comme chose indifférente que les maîtres, maîtresses et élèves des écoles primaires restent dans cette ignorance ?

Qu'on en juge encore. La directrice de l'Ecole normale m'a dit que, sur vingt jeunes filles qui sortaient de ses mains pour aller diriger une école primaire, il lui en revenait chaque année deux, quelquefois trois, atteintes d'affections de larynx et forcées de suspendre et même de quitter leur profession.

Il n'est donc personne à qui l'art de la lecture soit plus indispensable, puisque apprendre à lire c'est apprendre à respirer, à ponctuer, à ne pas se fatiguer, et que l'exercice de la voix est la plus salutaire des gymnastiques. Fortifier la voix, c'est fortifier l'organisation tout entière ; fortifier la voix, c'est non-seulement développer la puissance vocale, mais encore la force des poumons et du larynx.

En voici une preuve. Avant 1848, M. Fortoul fut nommé professeur dans une Faculté de province. Il hésitait à accepter ; la susceptibilité maladive de son gosier lui faisait craindre les fatigues du professorat.

—Acceptez, lui dit son médecin, le maniement public de la parole dans une grande salle raffermira votre organe, si vous apprenez d'abord à parler.

Il accepta, il travailla, il parla, il réussit, et au bout de l'année, il se trouva avoir gagné quatre mille francs pour s'être guéri.

Ce qui est vrai pour la partie technique de l'art de la lecture, l'est également pour la partie intellectuelle. Quel puissant et nouveau moyen d'action du maitre sur les classes populaires et rustiques, s'il peut les initier peu à peu, grâce à la lecture, à une intelligence même imparfaite de quelques-uns de nos chefs-d'œuvre! N'est-ce donc pas aussi une lecture d'histoire de France qu'une leçon sur le génie de la France ? N'est-ce pas notre devoir de multiplier, de resserrer, sous toutes formes, les liens qui attachent le peuple aux gloires intellectuelles de la patrie ? N'a-t-il pas lui aussi une imagination, une pensée, un cœur, et sans sortir du domaine de l'enseignement élémentaire, quel puissant auxiliaire pour l'élève que la lecture ! La mémoire est le grand outil dans l'œuvre de l'enseignement. Hé bien ! cet outil, c'est la lecture à haute voix qui instruira l'enfant à s'en servir. L'enfant n'apprendra-t-il pas mille fois plus vite, et ne retiendra-t-il pas beaucoup plus longtemps, si, au lieu de s'enfoncer les phrases et les mots dans la cervelle à force de les répéter machinalement, il les fait pénétrer en lui par le raisonnement, par le sentiment, c'est-à-dire par l'intelligence du sens et des beautés d'une œuvre ? Rien n'aide plus à apprendre que de comprendre et d'admirer.

C'est donc au nom de la santé du corps et de l'esprit que je demande, qu'en France comme en Amérique, on place l'art de la lecture au seuil même de l'instruction publique. Je reclame pour les classes populaires : 1o. Un cours de lecture dans les écoles normales ; 2o. Un prix de lecture dans les écoles primaires. Il n'y a de progrès réel en éducation que celui qui commence par l'enfance et par le peuple : et dans un état démocratique, tout étant fait par tous, tout doit être fait pour tous.

PHOSPHOZONE, le nouveau TONIQUE. — "Nous avons employé le PHOSPHOZONE avec un avantage prononcé dans plusieurs cas, et les résultats obtenus ont été si satisfaisants, que nous le prescrivons aujourd'hui constamment, ayant une entière confiance en son efficacité. Comme tonique durant la convalescence, nous ne connaissons rien qui puisse lui être comparé, et nous croyons qu'il est de notre devoir d'en recommander l'usage à nos confrères et au public en général."—*Public Health Magazine*.

EVANS, MERCER & CIE., Chimistes manufacturiers, Montréal.

LA SAINT-JEAN-BAPTISE

—

Notre fête nationale a été célébrée, à Montréal, lundi, avec un éclat inaccoutumé. Le temps nous manque pour donner un compte-rendu détaillé de cette solennité. Dimanche soir, la série des démonstrations s'est ouverte par un feu d'artifice magnifique, le plus beau et le plus riche, incontestablement, qui a été vu en cette ville. Les pièces étaient placées sur la rue Sherbrooke, au sommet de la côte, et dans le clocher de l'église Saint-Jacques. Une foule énorme encombrait les abords des deux places.

Lundi, la procession a été plus longue et plus belle que jamais. Nous avons déjà donné le parcours. Les rues étaient pavoisées et ornées. La messe solennelle a été chantée à Notre-Dame. Après la messe, le cortége se rendit à la place Saint-Jacques, où il se dispersa.

Dans l'après-midi, il y eut pique-nique avec jeux à l'île Sainte-Hélène, et le soir, concert-monstre au *Victoria Skating Rink*.

En somme, nous le répétons, la fête a été magnifique. Un grand nombre de personnes étaient venues des différentes localités du district. Les paroisses d'Hochelaga et du village Saint-Jean-Baptiste étaient représentées par leurs maires et officiers municipaux. Une députation des Canadiens-français d'Ogdensburg, avec un corps de musique, a aussi pris part à la fête.

LES TIARES PAPALES

—

Le *Journal des Débats* s'occupe des tiares papales :

La tiare papale, dit-il, est, comme la couronne des souverains, somptueusement ornée de pierres précieuses et rehaussée d'un beau diamant.

Si riche que soit cette tiare, elle est loin d'égaler cependant la splendeur de celles qui, au nombre d'une dizaine, ont été possédées au Vatican. Le nombre de ces tiares s'était successivement accru depuis le pape Boniface VII, et chaque tiare l'emportait sur la précédente en richesse de forme et d'ornements.

Ces tiares étaient un véritable trésor pour la cour romaine, qui aliéna plus d'une fois les bijoux dont elles étaient garnies pour payer des dettes. De tous ces joyaux, il n'en restait plus qu'un seul sous le pape Pie VII, au commencement de ce siècle. Mais, on le croira difficilement, la seule tiare papale qui figurât au Vatican était de carton. Ses ornements n'étaient que de la verroterie, hormis le principal dont il sera parlé plus tard.

Après le Concordat, vers 1801, Napoléon fit cadeau à Pie VII d'une tiare nouvelle. Le fastueux monarque voulut faire un don digne de lui et du Souverain-Pontife de qui il avait tout obtenu.

La tiare napoléonienne, qui est celle qui existe aujourd'hui, fut estimée à deux cent cinquante mille francs. En voici la description :

Sa coupole est formée de huit rubis, de vingt-quatre perles et d'une émeraude. La croix se compose de douze brillants. Les queues sont en rubis et en perles. Deux cordons d'or la maintiennent sur la tête du pape, qui ne la porte du reste presque jamais.

Cette tiare fut cachée soigneusement en 1848, et reparut au Vatican après l'entrée de l'armée française en 1849.

Le diamant principal de la tiare papale dont il a été question à une origine des plus curieuses. Le récit des péripéties de ce précieux objet est fort intéressant, on le verra par ce qui suit :

Il faut remonter jusqn'au règne de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. On sait que ce prince aimait à faire étalage de ses richesses, et nul ne possédait, au milieu du quinzième siècle, autant de valeurs que lui. Il avait l'habitude, quand il allait en guerre, de se faire accompagner de ses services d'argent, d'or, de pierreries et de diamants. Ayant été vaincu par les Suisses à la terrible bataille de Grandson, il s'enfuit, abandonnant ses trésors sur le champ de bataille, et parmi ces trésors, trois diamants admirables.

Le premier de ces diamants fut découvert par un soldat sous un charriot ; c'était le plus gros et le plus estimé. Il avait orné la couronne du Grand-Mogol et avait été acheté au monarque oriental par le duc de Bourgogne.

Le soldat qui avait découvert le diamant jeta d'abord sa trouvaille dans les champs, croyant que ce n'était qu'un morceau de verre plus ou moins poli. Notre homme se ravisa pourtant, ramassa ce qu'il croyait n'être qu'un débris de cristal, et le vendit à un pauvre curé pour un écu. Le curé, qui probablement ne connaissait pas mieux que le soldat la valeur de cet objet, le revendit pour trois écus à un Bernois.

Ce dernier, plus éclairé, en tira 5,000 ducats. Revendu 7,000, acheté 14,000 par le duc de Milan, Ludovic Le More, ce bijou finit par être acquis par le pape Jules II, moyennant 20,000 ducats (seizième siècle).